

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTRÉAL, 15 JANVIER 1885.

No. 17.

AVIS.

Toute personne qui renvoie un journal est tenue d'en payer les arrérages qu'elle doit sur abonnement, ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé le tout (décision judiciaire).

MM. les abonnés sont priés de donner à l'Administrateur avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans la réception ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

Les manuscrits acceptés sont la propriété au journal.

L'abonnement au journal est de \$1.50 par année, payable d'avance. Ce montant peut-être remis par lettre à l'adresse : Dr J. I. Desroches, No 189 rue Amherst, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

Les conditions d'annonces se règlent de gré à gré. Pour toute information s'adresser au Dr J. M. Beausoleil, No 66 rue St-Denis, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

Toutes communications concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées : JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE, Boîte 2027, P. O., Montréal.

HYGIÈNE DE L'OUVRIER.

Si de tous les biens la santé est le plus précieux, elle a un double prix pour celui qui demande au travail de chaque jour le pain nécessaire à sa famille, et comme c'est le travail de l'ouvrier qui fait la fortune d'une nation c'est de lui que l'on doit s'occuper tout d'abord, quand on parle d'hygiène.

L'ouvrier a toujours besoin de ses bras, il lui faut une santé à toute épreuve car la moindre incapacité de travail l'expose à mourir de faim.

Il est triste d'être obligé de l'avouer mais pour le patron l'ouvrier est une machine, une force qu'il nourrit tant qu'elle fonctionne et peut produire; hors de là, il n'est plus rien pour lui.

« Malade, ils l'abandonnent, dit Michel Lévy en parlant des patrons; guéri, ils ne le reprennent pas, parce qu'ils ont disposé de son emploi; et quand la vieillesse a rendu son bras plus faible sa main moins habile et son travail plus lent, le salaire baisse à mesure que ses besoins augmentent.

C'est la dure loi à laquelle il faut qu'il se soumette.

On a si bien compris l'importance de la place qu'occupe l'ouvrier dans la société que les hommes d'état, qui savent que dans ses moments de colère il peut d'un